



CONSEIL COMMUNAL DU 25 SEPTEMBRE 2019.

Le Conseil communal s'est réuni ce mercredi 25 septembre 2019 à 20H.

Etaient présents : Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président
Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc
PATERKA, Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET,
Déborah CROUGHS, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR,
Conseillers
Danielle JACOB, Directrice générale

Séance publique

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20H10 et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Malchair et Monsieur De Rive, pour raisons professionnelles.

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Toutefois, il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour en fin de séance : une pétition transmise par un citoyen au Parlement Wallon concernant l'installation d'Alibaba à Bierset. Il propose aux Conseillers d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.

2. Communications.

Monsieur le Bourgmestre communique les chiffres de la rentrée scolaire :

Maternelle Fexhe : 42
Maternelle Voroux : 32
Primaire Fexhe : 104
Primaire Voroux : 58

Soit un total de 236 élèves inscrits.

Monsieur le Bourgmestre souligne qu'une fois de plus, il s'agit d'une très bonne rentrée (4 élèves de plus que l'année dernière à la même date.) L'école se porte bien et l'investissement, décidé par tout le Conseil, porte ses fruits.

S'agissant d'une communication, ce point n'appelle pas de vote.

3. Cession de points APE du CPAS à la Commune

Monsieur le Bourgmestre explique que, comme les années précédentes, le CPAS a décidé de céder à la Commune les 14 points APE qu'il n'utilise pas pour son personnel.

Il revient au Conseil communal d'accepter cette cession. La Commune bénéficiera alors de 50 points APE, qu'elle utilise entièrement chaque année. Un point APE a une valeur de 3.114,85 € en 2019. Ce qui donne une recette totale de 155.742,5 €.

Monsieur le Bourgmestre propose d'accepter la cession des points APE du CPAS.

A l'unanimité, le Conseil accepte la cession des points APE du CPAS.

4. Budgets des Fabriques d'église pour l'exercice 2020.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers détaille les budgets après les corrections apportées par l'Evêché :

Fabrique de Fexhe : des recettes et dépenses pour 38.476,66 €, avec une dotation communale de 4.421,02 € ;

Fabrique de Noville : des recettes et dépenses pour 14.999,08 €, avec une dotation communale de 5.000 € ;

Fabrique de Roloux : des recettes et dépenses pour 18.670 €, avec une dotation communale de 6.500 € ;

Fabrique de Voroux : des recettes et dépenses pour 30.604,08 € et une dotation communale de 7.030,37 €.

Soit une dotation totale aux Fabriques d'église de 22.951,39 €, en augmentation par rapport à 2018 de 2.399,31 €.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les budgets des Fabriques d'église.

A l'unanimité, le Conseil approuve les budgets des Fabriques d'église pour l'exercice 2020.

5. Programme Stratégique Transversal

Monsieur le Bourgmestre rappelle que chaque commune est à présent obligée de présenter un programme stratégique transversal (PST en abrégé) en début de législature. Ce programme consiste dans la présentation concrète des actions prévues dans la déclaration de politique générale. Il couvre les années 2019 à 2024, et doit être mis à jour chaque année suivant l'avancement des projets qu'il contient.

Le PST se divise en objectifs opérationnels, projets et actions, il tient compte des moyens humains et financiers disponibles. Chaque action est reprise sur une fiche, qui indique quel objectif et quel projet elle concerne, qui en est responsable et qui la mettra en œuvre.

Supposant que tous les Conseillers ont lu le PST avec intérêt, Monsieur le Bourgmestre propose au Conseil de l'approuver.

Monsieur Leblanc répond que les projets mentionnés sont trop vastes, ils reprennent la déclaration de politique générale. Il n'y a pas de budget, ni d'échéance. Il ne sera donc pas favorable au PST parce qu'il s'agit d'un document politique, et ce n'est pas sa politique.

Monsieur le Bourgmestre estime que le PST est encore une complication administrative de plus, dont on ne comprend pas l'utilité. Mais il est obligatoire.

Par 8 voix pour et 3 abstentions (Mmes Croughs et Dupas, M. Leblanc), le Conseil approuve le PST.

6. AIS'BAYE – Représentation communale

Monsieur le Bourgmestre signale que l'Agence Immobilière Sociale a précisé que, parmi les deux délégués désignés, un devait être choisi comme administrateur, et qu'il ne s'indiquait pas de désigner une troisième personne comme administrateur.

En conséquence, parmi les Conseillers désignés, à savoir Carole Nachtergaele, Raphaël Leblanc et Philippe De Rive, l'un ne doit plus être délégué et un autre doit être choisi comme administrateur. Monsieur le Bourgmestre propose de désigner Monsieur De Rive comme administrateur et Monsieur Leblanc comme délégué.

A l'unanimité, le Conseil désigne M. De Rive comme administrateur et M. Leblanc comme délégué.

7. CCATM – Quart communal – Modification

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que Madame Malchair ne peut plus être membre effectif représentant le Conseil, dans le quart communal, parce qu'elle a déjà été membre effectif deux fois par le passé. Elle peut toutefois rester membre suppléant.

Il s'agit donc de désigner un autre Conseiller, et le Collège propose Monsieur Paterka comme membre effectif, et Madame Malchair comme son suppléant.

A l'unanimité, le Conseil désigne M. Paterka comme membre effectif, en remplacement de Mme Malchair, et Mme Malchair en qualité de membre suppléant de M. Paterka.

8. Assemblée générale du Home Waremmien

Monsieur le Bourgmestre donne lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2019 :

1. Désignation du secrétaire et de deux scrutateurs de séance
2. Composition, organigramme du futur Conseil d'administration 2019-2025 suite aux élections communales du 14 octobre 2018
3. Démission et désignation des membres du Conseil d'administration 2019-2025 suite aux élections du 14 octobre 2018
4. Rappel de la fixation des émoluments et jetons de présences
5. Lecture du procès-verbal et approbation
6. Pouvoirs à conférer aux fins de continuité des activités de la société

Quant à la désignation des représentants de la Commune, Monsieur le Bourgmestre propose de désigner le représentant du CPAS comme administrateur également pour la Commune.

Il propose d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire et la désignation de Monsieur Paterka comme administrateur également pour la Commune au Home waremmien.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2019 et la désignation de Monsieur Paterka comme administrateur pour la Commune.

9. Vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que Madame le Commissaire d'Arrondissement a procédé, le 3 septembre dernier à la vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, sans remarque.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver cette vérification.

A l'unanimité, le Conseil approuve la vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

10. Mandat à donner à un citoyen pour transmettre une pétition au Parlement Wallon

Monsieur le Bourgmestre explique que toutes les informations qui circulent actuellement sont des fake news : la troisième piste, l'itinéraire de délestage, etc. Ce qui est vrai, c'est que le Comité de concertation qui regroupe plusieurs communes concernées aura une réunion le 29 octobre. Ensuite, une réunion citoyenne sera organisée, si possible avec un représentant officiel.

Monsieur le Bourgmestre indique ensuite que la Commune d'Awans a mandaté un citoyen pour transmettre une pétition au Parlement Wallon afin d'obtenir des informations précises quant aux éléments de l'accord intervenu pour l'installation à Bierset d'Alibaba.

Monsieur le Bourgmestre propose de le désigner pour envoyer cette pétition en ligne, et suggère le texte suivant :

« La Belgique s'est engagée pour que Liège devienne "la porte d'entrée" du vaste marché européen pour ALIBABA, géant du commerce en ligne mondial. Tant au niveau Fédéral qu'au niveau wallon, les promoteurs de l'accord se félicitent. Il y a un engagement au niveau wallon. Vu l'impact présumé (volume des importations, surface réservée à l'entreprise, travaux d'infrastructure ...) sur la Région liégeoise, les soussignés vous prient de bien vouloir rendre publics les éléments de l'accord. Aucun secret ne l'empêche, étant donné que les négociations sont terminées et que nous entrons dans une phase d'exécution et de recrutement de personnel. La population concernée mérite la transparence nécessaire à l'apaisement sur ce dossier, les enjeux devraient être clairement identifiés. »

Monsieur Leblanc marque son accord immédiatement et soutient la proposition.

A l'unanimité, le Conseil désigne Monsieur le Bourgmestre pour transmettre la pétition.

11. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 août 2019

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 août 2019 tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 6 août 2019 tel que transmis.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20H35.